

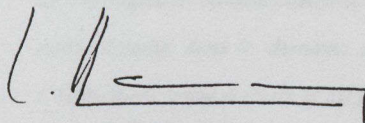
... / ...

J'ai le plaisir de vous informer que les propositions contenues dans votre lettre agréent au Gouvernement de la République Française et de confirmer que votre lettre, laquelle fait également foi en français et en anglais, constitue un accord entre nos deux Gouvernements.

Toutefois, alors qu'il avait été prévu lors de la Commission mixte cinématographique et télévisuelle des 17 et 18 septembre 1992, que l'accord sur les relations cinématographiques serait modifié par l'ajout d'une annexe portant sur la coproduction financière, je vous propose d'ajouter qu'il soit sursis jusqu'à nouvel ordre à la mise en application de l'annexe B portant sur la coproduction financière en matière de cinéma.

Dans ces conditions, le présent accord entrera en vigueur le 1^{er} novembre 1997.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

Loïc Hennekinne